

**MAIRIE LE PIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt deux juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence du maire, Raymond BONNOT.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 juillet 2016

**PRESENTS** : M. BONNOT Raymond – M. DECERLE Alain – M. BERTHIAUD Michel – Mme SAVRE Sylvie – M. TIXIER Arnaud - M JARDIN Pascal – Mme TUDURY Marianne – M. LAPANDRY Damien - Mme GEVAUDAN Aurélie

**ABSENTS** : M. PASCOT Olivier (excusé)

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 09

**LOCATION DU CAFE RESTAURANT A M. BELOTTI XAVIER**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. BELOTTI Xavier et sa compagne seraient intéressés par la reprise de la gérance du café restaurant. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer quant à cette candidature.

Après en avoir délibéré et considérant que la candidature de M. BELOTTI Xavier et sa compagne semble sérieuse, le Conseil Municipal :

- ⇒ Décide de louer le café restaurant à la société de M. BELOTTI Xavier et sa compagne à compter du 01.09.2016
- ⇒ Fixe le loyer à 250 euros mensuels payables d'avance à la trésorerie de LAPALISSE.
- ⇒ Fixe la caution à un mois de loyer soit 250 euros payable à l'entrée dans les lieux.
- ⇒ Autorise M le Maire à signer le bail de location gérance ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- ⇒ Demande à M. BELOTTI Xavier et sa compagne de bien vouloir assurer les bâtiments dès que le bail sera signé.
- ⇒ Décide de leur confier la confection des repas de l'accueil de loisirs à compter du 20 octobre 2016. Cette prestation comprendra les repas servis les mercredis périscolaires ainsi que pendant certaines vacances (1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Toussaint, Février et Pâques et tout le mois de juillet) pour une période d'essai de 3 mois renouvelable. Le tarif est fixé à 3.30 € pour les repas enfants et à 4.02 € pour les repas adultes ; les repas témoins seront facturés à 3.30 €. Une convention définissant les modalités pratiques sera établie entre les deux parties. M. BELOTTI Xavier et sa compagne s'engagent à rencontrer la directrice de l'accueil de loisirs Mme Caroline Rumilly pour élaborer les menus.

---

**MODIFICATION DES STATUTS – COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DONJON VAL LIBRE**

La communauté Le Donjon Val Libre nous a informé par courrier sa nécessité de modifier les statuts concernant la prise de compétences suivantes :

- « Rénovation et gestion de la halte nautique à Luneau »
- « Réalisation et gestion de parcs de 10 logements minimum adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite »

L'ensemble du conseil municipal a accepté à l'unanimité la modification de ces statuts.

-----

#### **SUBVENTION ENFANT « CHAUPOND »**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons reçu une lettre du collègue Antoine de Saint Exupéry à Varennes-sur-Allier, datée du 05 juillet 2016, nous demandant une aide complémentaire de la part de la commune pour Charlotte CHAUPOND, qui lui permettrait de participer à un projet de séjour de trois jours qui reviendrait à environ 130 €.

L'ensemble du Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de refuser cette sollicitation d'aide financière.

-----

#### **DECESION MODIFICATIVE**

Une décision modificative est nécessaire entre le budget principal et le budget assainissement afin de pouvoir alimenter ce dernier.

L'ensemble du conseil municipal a accordé cette décision modificative.

-----

#### **DIVERS**

- M. Le Maire et le Conseil Municipal ont discuté du matériel en commun entre la commune de Le Pin et de Saint-Léger-sur-Vouzance.

- M. Le Maire et le Conseil Municipal ont abordé la question de la réparation du four à bois de la boulangerie.